

Équipement biomasse vecteur air

CATEGORIE : B

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Spécifique : ■ **Construction, bâtiment et travaux publics - Second oeuvre**

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : **227t**

Code(s) ROME : **F1603**

Formacode : —

Date de création de la certification : **01/01/2015**

Mots clés : **Bois Energie**, **Insert**, **Poêle à bois**, **Énergies renouvelables**

Identification

Identifiant : **1846**

Version du : **22/03/2016**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- [Arrêté du 19 décembre 2014 définissant les cahiers des charges des formations relatives à l'efficacité énergétique et à l'installation d'équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable.](#)

Non formalisé :

- [La formation "Équipement biomasse vecteur air" permet de valider le critère de compétences d'un référent technique dans le cadre d'une demande de qualification RGE dans le domaine des appareils bois indépendants.](#)

Norme(s) associée(s) :

—

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Former des professionnels de terrain aux techniques d'installation d'appareils à bois indépendant, pour leur permettre de réaliser à leurs clients des installations selon les règles de l'art. L'installateur possèdera les compétences nécessaires pour dimensionner, installer et assurer la maintenance des appareils à bois indépendant. Cette certification permet de satisfaire aux exigences de compétences du référent technique de l'entreprise dans le cadre d'une demande de souscription à une qualification « RGE » dans le domaine des appareils à bois indépendant.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- aucun

Descriptif général des compétences constituant la certification

La certification a pour objet de :

Etre capable de situer à un client le contexte environnemental du bois, réglementaire, marché et label de qualité ;
Expliquer à un client le fonctionnement d'un appareil bois indépendant ;
Aider son client à prendre conscience des risques liés à la combustion ;
Expliquer à un client les différentes étapes administratives pour la mise en œuvre d'un appareil à bois indépendant ;
Savoir calculer les besoins de chauffage et comprendre que le m² n'est pas forcément le bon indicateur ;
Savoir proposer l'appareil adéquat en fonction de l'existant et des usages du client ;
Savoir concevoir une installation de fumisterie ;
Savoir installer le conduit et l'appareil ;
Connaître les modalités de fin de vie d'un chantier ;
Savoir analyser une installation et visualiser les circuits d'air ;
Savoir mettre en service une installation bois indépendant ;
Savoir faire l'entretien d'un appareil à bois indépendant ;
Connaître les différents points clés d'une maintenance préventive ;
Savoir diagnostiquer une panne sur une installation.

Modalités générales

La certification se déroule en continu sur une durée minimale de 3 jours.

La certification comprend une partie théorique dont la déroulé pédagogique doit être conforme à l'Annexe 3 de [l'Arrêté du 19 décembre 2014 définissant les cahiers des charges des formations relatives à l'efficacité énergétique et à l'installation d'équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable](#) paragraphe 1.2.

La certification comprend la réalisation de travaux pratiques sur une plateforme pédagogique conforme au cahier des charges de la certification « Equipement biomasse vecteur air » prescrit au sein de l'Annexe 3 de [l'Arrêté du 19 décembre 2014 définissant les cahiers des charges des formations relatives à l'efficacité énergétique et à l'installation d'équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable](#) paragraphe 1.3.

L'intervenant doit être un formateur agréé pour dispenser la certification.

Liens avec le développement durable

niveau 3 : certifications et métiers dédiés au développement durable

Public visé par la certification

- Salariés d'entreprise, demandeurs d'emploi, apprentis et étudiants

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

Une reconnaissance professionnelle :

Approfondir ses compétences techniques permettant d'enrichir son portefeuille de compétences

Voir ses compétences reconnues par son employeur au travers d'une certification officielle

Pour l'entité utilisatrice

Cette certification permet à l'entité utilisatrice de faire reconnaître le savoir-faire de l'entreprise et permet de justifier du critère du référent technique dans le cadre d'une demande de qualification RGE dans le domaine des appareils à bois indépendant.

Faire bénéficier à son employeur du critère du référent technique dans le cadre d'une demande de qualification RGE dans le domaine des appareils à bois indépendant.

Evaluation / certification

Pré-requis

La certification « Equipement biomasse vecteur air » demande de la part de l'apprenant d'avoir une maîtrise de l'installation des équipements de fumisterie et de chauffage courants.

Compétences évaluées

A l'issue de la certification, les apprenants devront être capables de :

Conseiller son client sur les plans techniques, financiers et divers d'un appareil à bois indépendant ;
Concevoir et dimensionner un appareil à bois indépendant ;
Organiser les points clés d'un appareil à bois indépendant de la mise en œuvre et de la mise en service, être capable de les expliquer à son interlocuteur ;
Planifier la maintenance d'un appareil à bois indépendant.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Pas de niveau associé à cette certification.

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : non
Matérialisation officielle de la certification :
Attestation de réussite

Centre(s) de passage/certification

- Les organismes de formation agréés par Qualit'EnR

Plus d'informations

Statistiques

Nombre de certifiés en 2015 : 1 714

Autres sources d'information

<http://www.formation-enr.org/>